

Proposé par les docteurs Beausoleil et Gauthier, secondé par les docteurs Dagenais et Brosseau, et,

*Résolu*, Qu'un comité dit de réciprocité interprovinciale de licence soit nommé afin de renseigner le Bureau Médical de la valeur des examens préliminaires du Curriculum, et des examens au doctorat des diverses Facultés Médicales du Dominion. Aussi de faire rapport sur les exigences des bureaux provinciaux de médecine.

Que ce comité soit composé des officiers du Bureau Médical et des docteurs Laberge et Cholette.

Cette motion est adoptée, 18 votent pour et 6 contre.

Proposé par le docteur Dagenais, secondé par le docteur Beausoleil, et,

*Résolu*, Que l'honoraire des membres des divers comités nommés ce jour, ne soit pas plus de cinq dollars pour chaque jour d'assiduité aux comités, en outre des frais de déplacement.

La motion suivante du Dr Brosseau est adoptée unanimement :

Attendu qu'il est patent que certains médecins protègent de leurs licences des charlatans notoires, le Bureau blâme sévèrement ces actes, de plus que le comité déjà nommé pour s'occuper de la pratique illégale de la médecine, s'occupe spécialement des moyens à prendre pour priver s'il le faut, ces médecins de leur licence

Le docteur Brosseau attire l'attention sur la réciprocité entre Ontario et Québec.

Proposé par le docteur Brosseau, secondé par le docteur Desrosiers, et,

*Résolu*, Que des remerciements soient votés à l'Université Laval pour l'usage gratuit de ses salles.

Proposé par le docteur Cholette, secondé par le docteur Guay.

Que ce Bureau reconsidère la proposition concernant le Dr Désilets, et qu'il lui accorde un examen de pratique.

Les votes étant comptés, donnent 16 pour et 8 contre.

Comptés une seconde fois ils donnent le même résultat.

Mr le Dr MacKay fait remarquer que la reconsidération est accordée puisque le vote est de 16 contre 8, soit les deux tiers. Mr le Président déclare voter contre.

La séance est ajournée sur proposition du Dr Brosseau.